

SOUTIEN À INITIATIVES - FILE 2018

Le **FONDS INITIATIVES LOCALES CONTRE L'EXCLUSION (FILE)** soutient les projets portés par les adhérents de la Fédération sur les thématiques "EMPLOI" et "HABITAT". Il est financé par la **FONDATION JM BRUNEAU**, Fondation sous égide de la Fondation de France.

AXE TRANSVERSAL

Axe 1 : Les actions qui favorisent l'accès aux droits des personnes et qui contribuent à la réduction de la fracture numérique

Le FILE souhaite favoriser les actions qui visent à accompagner les personnes en difficulté dans leur accès aux droits (minima sociaux, santé, logement, démarches administratives, emploi,...) et à lutter contre le non-recours. Les actions peuvent porter sur l'information individuelle et collective des personnes (droits des étrangers, droit de la famille, DALO, etc.), la création d'outils à destination des personnes et leur accompagnement auprès des administrations et de la justice. Le FILE peut également soutenir la mise en place de permanences juridiques ou avec des partenaires spécialisés (secteur médical, droit des femmes, interprétariat...). Le FILE entend aussi soutenir les actions qui permettent aux personnes d'accéder à un équipement informatique (téléphone, ordinateur, création d'un espace numérique au sein de la structure) et à un accompagnement ou une formation à l'usage du numérique.

EMPLOI

Emploi Axe 2 : les passerelles avec le monde de l'entreprise

Les structures d'insertion par l'activité économique travaillent, à différents niveaux, en lien avec les entreprises « classiques ». Ces dernières sont un partenaire naturel pour des structures qui souhaitent accompagner des personnes à l'emploi.

Le FILE soutient donc les projets créant ou développant des passerelles avec le monde des entreprises; il met notamment l'accent sur les actions qui sont mutualisées entre plusieurs associations, le projet pouvant être porté par l'une de ces associations. Le dossier de demande devra par ailleurs être accompagné, pour cet axe, d'une lettre d'intention des structures engagées dans le projet.

Les projets vont de la sensibilisation des associations et des entreprises au travail de l'autre, à la contractualisation effective d'un partenariat. En effet, l'acculturation, le travail en commun sur la valorisation des personnes, la formalisation d'actions ou d'outils communs (élaboration de fiches de poste, d'outils d'intégration, de chartes, stratégie de prospection adaptées au territoire et aux publics, etc.); les modes d'accompagnement de la personne vers et dans l'entreprise (actions de parrainage, tutorat, méthode IOD, etc.) permettent aux associations, aux entreprises et aux salariés en insertion de dépasser leurs représentations et de rechercher les moyens de répondre aux besoins de chacun.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Parrainage de salariés en insertion par des entreprises, renforcement de l'accompagnement vers l'emploi en mobilisant des parrains en entreprise, ce qui permet aux salariés en insertion de bénéficier d'un suivi individualisé et du réseau du parrain et à l'entreprise de repérer de futures ressources humaines.

Chantier d'insertion intégré dans l'entreprise, pour rapprocher les salariés en insertion du monde de l'entreprise en les intégrant directement dans une entreprise du secteur marchand, par la sous-traitance d'une partie d'un marché.

Ca va cartonner, atelier de création de meubles en carton recyclé pour des femmes issues de quartiers défavorisés. Une mise en situation de travail complétée par un atelier de techniques de recherche d'emploi.

Emploi Axe 3 : Les actions de formation des publics

Plusieurs types de formation peuvent être présentés dans le cadre du FILE (actions de formation visant la consolidation des savoirs de base, l'acquisition de connaissances des organismes qui favorisent l'accès à l'emploi couplée à des actions de formation à la recherche d'emploi; le développement des compétences liées à l'évolution des emplois, etc. Ces types de formations lorsqu'elles existent sur les territoires ne sont pas toujours adaptés aux salariés en insertion et sont pris en charge de manière disparate par les différents acteurs de la formation (Conseil régional, OPCA, etc.). C'est pourquoi les SIAE adaptent spécifiquement les modalités des formations aux besoins des salariés en insertion et à leur organisation. Les actions de formation financées dans le cadre du FILE sont des formations non subventionnées par ailleurs sur le territoire (recherche d'emploi en amont de la qualification, pré qualification, adaptation au poste de travail, etc.).

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Éco-construction d'un bâtiment public, support à la formation des salariés en insertion aux techniques de construction écologique et au développement de ce type de chantiers auprès des collectivités locales.

Dispositif de certification des compétences des salariés en insertion, par des jurys professionnels internalisés par l'association. La formation se déroule sur le temps de travail, les activités de production correspondant au référentiel du titre « ouvrier de paysage ».

Mobilisation professionnelle renforcée, mise en place d'ateliers techniques sur le CV, la lettre de motivation, l'entretien, l'utilisation du web, couplés à un stage avec des comédiens pour des jeux de rôles sur l'entretien d'embauche et l'accompagnement par un parrain dans une entreprise pour un premier lien avec la vie professionnelle.

Cultiver son jardin, partenariat entre 6 jardins d'insertion pour mettre en œuvre une formation commune permettant d'acquérir les connaissances techniques de base du maraîchage et mieux comprendre les tenants et aboutissants de son poste de travail.

Auto-école sociale, portage d'une auto-école pour permettre l'accès au permis de conduire et à la mobilité pour des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, avec la mise en place d'une pédagogie adaptée à ces publics.

Emploi Axe 4 : Les actions éducatives et socioculturelles et les actions favorisant la participation des salariés en insertion

Le FILE entend favoriser les projets qui développent des temps d'accès aux loisirs, à la culture, à l'éducation, à l'intégration dans un quartier, ainsi que la création de lien social à l'échelle du territoire concerné. Il peut aussi soutenir des actions de sensibilisation des personnes sur des problématiques d'actualité (droit au logement opposable, prévention des risques de précarité énergétique, développement durable...). Il peut enfin contribuer aux actions qui visent à associer les salariés en insertion au fonctionnement de la structure, des actions qui encouragent leur expression, l'émergence et la prise en compte d'une parole collective au service de leur intégration et de leur professionnalisation.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Récup'art, création d'un atelier d'insertion pour permettre l'insertion socio-professionnelle de résidents d'un CHRS par une activité manuelle valorisante et utile tout en facilitant l'achat de mobilier et d'objet déco pour les personnes à faibles ressources.

30 ans d'action sociale et solidaire, organisation d'un événement avec la participation des salariés en insertion pour mettre en avant le travail réalisé depuis 30 ans par l'association : expo, photos, fresque, débats et animations musicales.

Ateliers trimestriels d'échange et d'analyse de la pratique, débats et échanges réguliers de pratiques avec les salariés en insertion, participation à la lettre d'information trimestrielle réalisée par et pour les salariés pour développer le sentiment d'appartenance, l'identification à un métier, l'émergence d'une posture collective co-construite.

Les outils de communication, un pas vers la reconnaissance, ateliers de création d'outils de communication pour s'appuyer sur ces supports pour acquérir les savoirs de base (français, math,...), des capacités de travail en équipe, l'autonomie et développer du lien entre salariés et adhérents qui achètent des paniers.

HABITAT

Habitat Axe 2 : le montage de projets et l'aide au démarrage de nouvelles structures ou services d'accueil et d'hébergement

Le FILE soutient des actions visant au développement de nouvelles structures ou à l'adaptation de structures existantes pour répondre à des besoins identifiés mais insuffisamment couverts sur un territoire. Il s'agit aussi de favoriser l'amélioration des conditions d'accueil ainsi que l'aménagement d'espaces collectifs dans les structures afin d'en faire des lieux d'accueils plus humains. Des mesures d'ingénierie portant sur la réhabilitation de structures d'hébergement ou encore des actions d'équipement des lieux d'accueil peuvent être soutenues par le FILE. Il peut aussi soutenir des actions d'aide au démarrage, de travaux autour de l'habitat temporaire ou adapté.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Mise en place d'un appartement pédagogique, pour réaliser des animations et mises en situation autour du savoir habiter, les droits et devoirs des locataires, l'entretien, la consommation d'énergie, le bricolage...

Développement d'une offre de logement intermédiaire, pour proposer une alternative à des ménages qui ne relèvent pas d'une orientation CHRS et qui n'ont besoin que d'un accompagnement léger avant de voir aboutir leur projet de logement.

Réaménagement d'espaces collectifs, pour enrichir la vie collective d'un foyer de jeunes travailleurs et développer des animations autour d'ateliers de cuisine qui permettent l'organisation de tables d'hôtes ouvertes aux habitants du quartier.

Habitat Axe 3 : les actions favorisant l'accès ou le maintien au logement des personnes sans-abri ou sortant d'hébergement

Le FILE soutient les actions permettant d'améliorer la fluidité de la rue ou de l'hébergement vers le logement pour les personnes ayant connu un parcours d'errance. Ces initiatives peuvent aussi bien consister à développer une nouvelle offre pour ces ménages, à mieux coordonner l'offre existante ou à proposer des solutions innovantes d'accompagnement social sécurisant leur parcours résidentiel dans un objectif de prévention des ruptures. Les projets aidés doivent répondre à des besoins non couverts sur les territoires, et s'inscrire en complémentarité avec les financements de droit commun. Ils peuvent s'appuyer sur des partenariats entre structures du secteur AHL avec des bailleurs sociaux, des bailleurs privés, des acteurs locaux institutionnels ou associatifs, des fédérations partenaires, etc.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Lieu ressource logement, ouvert aux personnes en situation de précarité, il met en commun les moyens humains et financiers des associations pour permettre une offre de service complète sur un territoire pour accompagner l'accès ou le maintien dans le logement.

Coordonner l'offre d'hébergement pour des détenus en fin de peine, préparation en amont par un diagnostic, intervention d'un travailleur social en maison d'arrêt.

Création d'une agence immobilière à vocation sociale, centre de ressources avec les bailleurs privés, elle leur assure une garantie par le suivi dans l'usage du logement, les relations avec le voisinage et les risques d'impayés.

Mutualisation de compétences à destination des locataires d'un HLM, accompagnement social de salariés en insertion logés en sous-location dans un immeuble HLM et développement d'actions collectives pour tous les locataires, mise en place d'un jardin partagé, ateliers de cuisine.

Partenariat d'insertion locale, entre une association et un bailleur HLM pour favoriser l'insertion durable de sortants d'un CHRS, en les accompagnant dans leur logement mais aussi en développant des actions avec le bailleur et les habitants sur des projets de quartier.

Habitat Axe 4 : Les actions éducatives et socioculturelles et les actions favorisant la participation des personnes accompagnées par les structures

Le FILE entend favoriser les projets qui développent des temps d'accès aux loisirs, à la culture, à l'éducation, à l'intégration dans un quartier, ainsi que la création de lien social à l'échelle du territoire concerné. Il peut aussi soutenir des actions de sensibilisation des

personnes sur des problématiques d'actualité (droit au logement opposable, prévention des risques de précarité énergétique, développement durable...). Il peut enfin contribuer aux actions qui visent à associer les personnes hébergées et en insertion au fonctionnement de la structure, des actions qui encouragent leur expression, l'émergence et la prise en compte d'une parole collective au service de leur intégration et de leur professionnalisation.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Les jardins partagés, implication des résidents d'un CHRS dans des jardins ouvriers du quartier pour favoriser la socialisation, le respect des contraintes liées au travail et les accompagner en matière d'alimentation et nutrition.

De la culture à la citoyenneté, ateliers d'initiation à des pratiques artistiques, théâtre, écriture, danse, chant,... rencontres et débats avec des artistes pour développer différentes formes d'expression avec des personnes accueillies dans un CHRS.

Création de la troupe Les rêveurs, constitution d'une troupe de comédiens amateurs parmi les résidents d'un CHRS, également impliqués dans la mise en scène, la création des décors, des costumes, l'écriture de pièces.

→ OBJET ET MODES D'INTERVENTION DU FILE

- **Le FILE est une impulsion à des initiatives nouvelles.** L'objet du FILE est d'avoir un effet levier sur l'aide au démarrage d'une action spécifique. Il ne se substitue pas à des financements déjà existants ou accessibles localement. Sa vocation n'est pas de subventionner le financement courant des associations ni de pérenniser des actions déjà existantes.
- Les subventions sont d'un montant maximum de 5 000 euros
- Les coûts qui peuvent être pris en charge sont les suivants :
 - rémunération du personnel salarié affecté à l'action, d'un intervenant extérieur ou des stagiaires en insertion, etc., au prorata du nombre d'heures effectuées.
 - consommables ou autres dépenses nécessaires à la réalisation de l'action : fournitures pédagogiques, petits équipements, matériaux etc.
 - coûts indirects : frais administratifs, frais de fonctionnement (frais de structures, frais généraux...), frais de voyage et de missions liés à la réalisation de l'action.
 - charges directes affectées à l'action. Le FILE ne prend pas en charge l'achat de biens d'équipements lourds, ni les frais bancaires, etc.

→ PROCÉDURE DU FILE

- La demande de subvention peut être formulée par un adhérent de la Fédération des acteurs de la solidarité à tout moment. Le dossier type est à demander à irene.montanes@federationsolidarite.org; il est à renvoyer à nathalie.crouzet@federationsolidarite.org.

Il doit obligatoirement être transmis pour avis à votre fédération régionale.

- **Le comité de sélection des dossiers se réunira 2 à 3 fois dans l'année, en avril, juin, septembre selon les fonds disponibles. Les projets sont sélectionnés dans leur ordre d'arrivée.**
- Il est essentiel pour le comité de sélection que vous précisiez pourquoi vous sollicitez le FILE, à quels besoins il va répondre et quelle est la nouveauté par rapport à votre association, au contexte, etc. et que vous décriviez précisément l'action pour laquelle vous effectuez une demande, ainsi que les résultats attendus.
- La subvention accordée est versée à 50 % au démarrage, et à 50% à la réalisation.
- Le bilan de l'action doit être transmis dès que l'action est terminée. Le rapport d'activité de votre action doit comprendre sur 3 à 5 pages la reprise, l'explicitation et la réalisation des points présentés dans votre dossier de demande (contenu, valeur ajoutée, éléments d'évaluation, ...).
- En cas de difficultés, la référente FILE, Nathalie Crouzet, Responsable du Service des Missions d'appui, se tient à votre disposition pour toute information
- **Les subventions seront prioritairement allouées à de nouveaux projets et à des associations n'ayant pas encore bénéficié de crédits dans le cadre du FILE.**

La Fondation JM. Bruneau, la Fondation de France et la Fédération des acteurs de la solidarité sont intéressés par la valeur ajoutée de votre projet dans le cadre de la diffusion des expériences pour faire connaître l'évolution des pratiques et leurs réalisations.